

N° CP 5^e/63-06
Séance du 13 JUIL. 2006

COMMUNIQUE CONCERNANT LA "CULTURE COMMUNE DE L'ACCUEIL"

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU la délibération du Conseil Général n° E8 – 2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV – 108 du 15 octobre 2004

- Donne acte au Président du communiqué relatif à la culture commune de l'accueil.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 18 JUIL. 2006
Publication 21 JUIL. 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 JUIL. 2006